



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 janvier 2017

Nominations à la Direction des affaires comptables et à la Direction des affaires juridiques de l'Autorité des marchés financiers

Marie Seiller a été nommée directrice des Affaires comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De son côté, Delphine Charrier-Blestel a été nommée adjointe à la directrice des Affaires juridiques de l'AMF, en charge du Pôle " réglementation, doctrine et contentieux général ".

Marie Seiller a été nommée au poste de directrice des Affaires comptables de l'AMF. Marie est diplômée de l'ESCP-EAP. Elle a débuté sa carrière en 2000 en tant qu'auditeur chez Arthur Andersen, devenu Ernst & Young. Pendant 7 ans, elle évolue jusqu'à la fonction de Senior Manager sur des missions d'audit financier dans les secteurs de l'industrie et des services à l'environnement ainsi que sur des missions de conseil en transactions. En avril 2007, elle rejoint l'AMF à la Direction des affaires comptables en tant que chargée de mission senior, puis de conseiller technique à compter de janvier 2010. En avril 2013, elle est nommée au poste d'adjointe au directeur de la Direction des affaires comptables, en charge de la doctrine comptable. A ce titre, elle est en charge du suivi des normes IFRS et des groupes comptables internationaux tant au niveau de l'ESMA que de l'OICV et participe activement à la rédaction des publications de l'AMF, dont les recommandations comptables de fin d'année.

La Direction des affaires comptables de l'AMF est une direction experte qui participe à la mission de surveillance de la qualité de l'information financière des émetteurs, en contrôlant notamment la bonne application des normes comptables par les sociétés cotées. Elle est

également en charge du suivi de l'évolution des normes comptables internationales (IFRS) et françaises et de celui des normes d'audit.

Delphine Charrier-Blestel a été nommée adjointe à la directrice juridique de l'AMF, Anne Maréchal. Elle est en charge du Pôle " réglementation, doctrine et contentieux général ". Delphine est avocate, titulaire d'un DESS Fiscalité Internationale de Paris II/HEC. Elle débute sa carrière en 1997 au sein des cabinets d'avocats Fidal et Coopers & Lybrand. A partir de 2003, elle se spécialise dans le knowledge management pour les cabinets d'avocats Freshfields Bruckhaus Deringer, puis pour les départements fonds, fusions-acquisitions et fiscal de SJ Berwin. En 2007, elle rejoint l'AMF en tant que responsable doctrine de la Direction des émetteurs. En 2013, elle est nommée adjointe au directeur de la Division régulation des sociétés cotées de la Direction de la régulation et des affaires internationales de l'AMF. Elle contribue alors aux réflexions stratégiques du régulateur et aux travaux menés au niveau européen et/ou international sur des thématiques comme le gouvernement d'entreprise ou les droits des actionnaires.

Le Pôle " réglementation, doctrine et contentieux général " de la Direction des affaires juridiques de l'AMF a pour objectif de renforcer la lisibilité de la réglementation et de la doctrine de l'AMF. Au cours de l'année 2016, le pôle a, notamment, coordonné en interne les travaux entrepris pour permettre la mise en œuvre des directives et règlements européens, tels que MIF 2.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org


Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Stéphanie Duschenes - Tél : +33 (0)1 53 45 60 23 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

[FONCTIONNEMENT DE L'AMF](#)[NOMINATION](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



PRISE DE PAROLE

RAPPORT ANNUEL

24 mai 2022

Discours de Robert
Ophèle, Président de
l'AMF - Présentation
du rapport annuel
2021 de l'AMF - 18
mai 2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02